

Destinataires : Intervenants CanadaGAP

Date : Le 11 avril 2019

Objet : Rappel : Pas de changements aux Guides de salubrité alimentaire CanadaGAP pour 2019

CanadaGAP souhaite rappeler aux participants au programme et autres intervenants que les mises à jour au **Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP** et au **Guide de salubrité des aliments pour les produits de serre** ne sont pas prévues pour 2019. Les participants au programme peuvent continuer d'utiliser la version courante des documents (**Version 7.1 2018**) jusqu'à ce qu'une nouvelle version soit publiée, prévue le 1^{er} avril 2020.

Pour 2019, les guides de salubrité alimentaire seraient réémis ou un avis de correction serait publié seulement *si* des révisions significatives seraient requises résultant d'une nouvelle science ou de la réglementation.

Les guides peuvent être téléchargés gratuitement à partir du site Web de CanadaGAP sous la [section Guides](#).

RAPPEL : Même si les Guides CanadaGAP demeurent inchangés pour 2019, votre propre exemplaire du guide doit être révisé annuellement pour confirmer que vous maintenez les procédures et/ou pour refléter tout changement dans votre entreprise.

Mises à jour aux autres documents de CanadaGAP :

Veillez noter que les mises à jour pour 2019 ont été apportées aux documents ci-dessous. Ils ont été publiés en tant que **Version 7.2** sur le site Web de CanadaGAP :

- Liste de contrôle de l'audit de CanadaGAP v. 7.2
- L'autodéclaration et la liste de contrôle d'autoévaluation v. 7.2
- Liste de contrôle du système de gestion pour les entreprises à emplacements multiples v. 7.2
- Liste de contrôle d'audit du système de gestion d'un groupe v. 7.2

La Version 7.2 du *Guide de gestion du programme de CanadaGAP* a également été publiée pour la saison 2019. Ce document décrit le fonctionnement du programme de certification, y compris l'information sur les exigences des auditeurs et des organismes de certification. Pour accéder au document (Composante 3), visitez le site Web de CanadaGAP et cliquez sur le dernier onglet de la page 'Obtenir la certification'. Sélectionnez le dernier item intitulé 'Guide de gestion du programme'.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP en composant le 613-829-4711 ou en envoyant un courriel à info@canadagap.ca.

CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPS ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.